

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et
du Management de l'Action Publique
Bureau des procédures d'utilité publique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE ANCENIS

Par arrêté préfectoral n° 2014/ICPE/304 en date du 9 décembre 2014, une enquête publique est ouverte à la mairie d'ANCENIS, pendant une période de 31 jours du 6 janvier 2015 au 5 février 2015 inclus, portant sur la demande présentée par la SA MANITOU BF en vue d'obtenir l'autorisation de régulariser la situation administrative des installations exploitées dans le cadre de l'activité de fabrication de matériels de levage et de manutention, situées à ANCENIS, 430 rue de l'Aubinière.

Cet établissement est soumis à autorisation sous les numéros 2565-2a et 2940-2a, à enregistrement sous le numéro 2560-B1 et à déclaration sous les numéros 1185-2a, 1200-2c, 1432-2b, 2575, 2663-2c, 2910-A2, 2925 et 2940-3b de la nomenclature des installations classées.

Monsieur Jean-François LE CLERC, ingénieur du contrôle de la navigation aérienne en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur André VIGOUROUX, inspecteur général de santé publique vétérinaire en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie d'ANCENIS, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- mardi 6 janvier 2015 de 9H00 - 12H00
- samedi 17 janvier 2015 de 9H00 - 12H00
- vendredi 23 janvier 2015 de 14H00 - 17H00
- mercredi 28 janvier 2015 de 14H00 - 17H00
- jeudi 5 février 2015 de 14H00 - 17H00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementale. Il pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet à la mairie d'ANCENIS aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie d'ANCENIS.

La consultation des principaux éléments du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie d'ANCENIS pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la SA MANITOU BF.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.